

Récépissé N°598/2021RDJ/C19/SAAP du 20/08/2021

400Fcfa

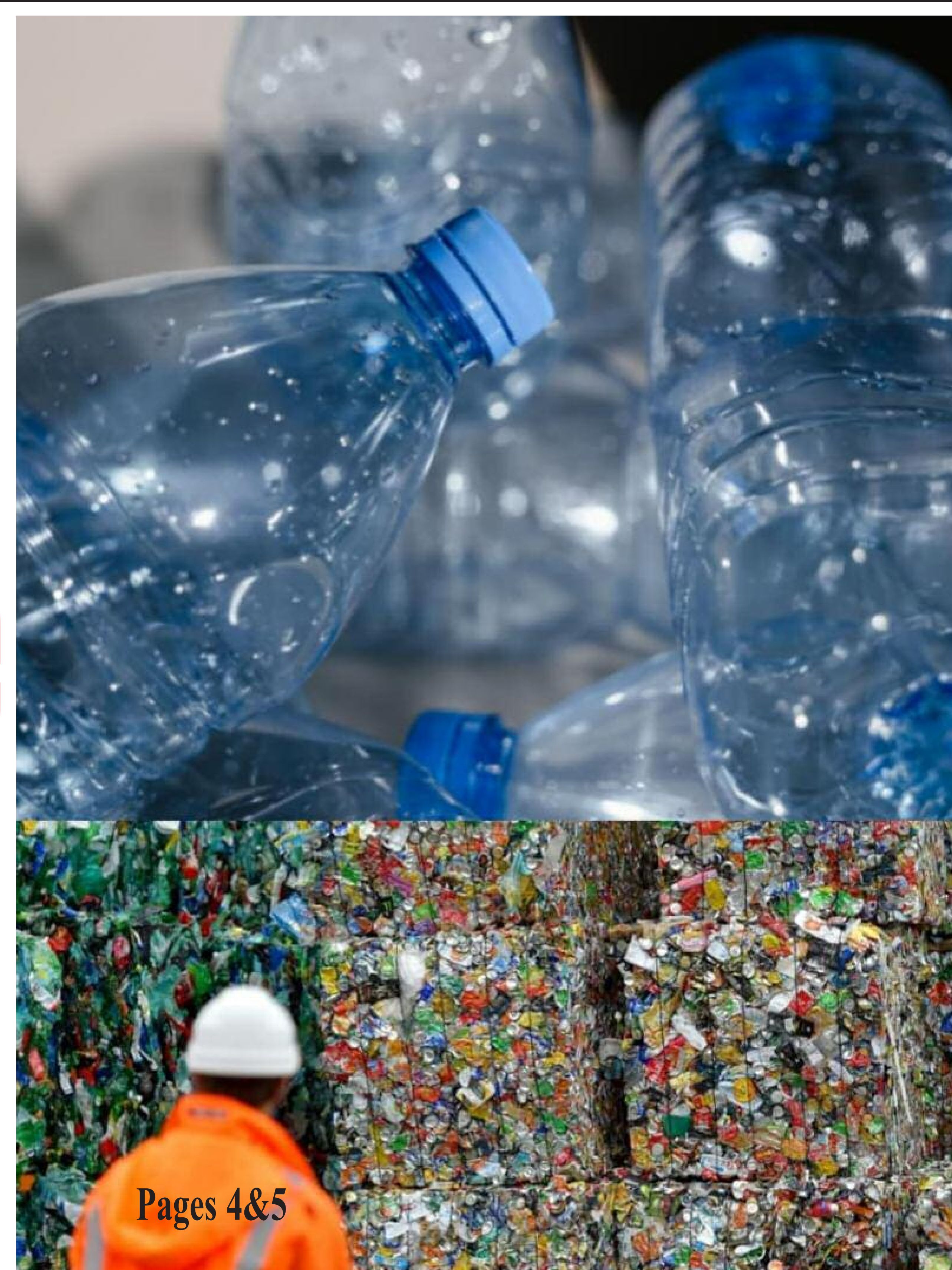
La Voix

du Consommateur

CONTACTS DE LA RÉDACTION - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

PRODUCTION DES BOUTEILLES EN PLASTIQUE

Incorporation de 30% de recyclé dès janvier 2026



Un Arrêté conjoint MINMIDT/MINEPDED signé le 08 décembre 2025 fixe désormais à 30 % le taux minimal obligatoire d'incorporation de la matière plastique locale recyclée dans la production d'emballages en PET au Cameroun. Les Associations des consommateurs saluent cette décision du Gouvernement qui lutte contre la pollution plastique. Cette transition vers une économie circulaire efficiente permettra le développement de secteurs innovants et la création des milliers d'emplois locaux.

SECTEUR D'ÉLECTRICITÉ

Page 3

Les Sous-traitants d'ENEO en grève dès ce 15 décembre



Plus de 2300 agents réclament 3 mois d'arriérés de salaire.

DÉCÈS D'ANICET EKANE

Des organisations des patients écrivent au Présidentl Biya



Elles demandent que soit consacré un statut particulier aux personnes détenues âgées de plusde 70 ans ou gravement malades

Page 2

COUPE DU CAMEROUN

Page 4

Colombe Vs Panthère ce 14 décembre 2025



Association Douze Millions
de Consommateurs (ADMC)



Fondation Camerounaise
des Consommateurs (FOCACO)

Yaoundé le 05 décembre 2025

Lettre conjointe de l'ADMC et de la FOCACO

**A la Haute Attention de
SE Monsieur le Président
de la République Du Cameroun**

**Objet : Dénonciation des violations des droits des patients
ayant conduit au décès de Monsieur Anicet Ekané.**

Excellence Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous faire part de la profonde indignation de l'Association Douze Millions de Consommateurs (ADMC) et de la Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) qui tiennent à dénoncer les atteintes graves des droits des patients qui ont conduit à la mort en détention de Monsieur Anicet Ekané, une personnalité connue de la vie politique, un citoyen qui avait le droit fondamental à la vie, aux soins et à la protection de son intégrité.

Considérant les témoignages de sa famille et les sorties médiatiques de ses avocats, l'état de santé de Monsieur Ekané Anicet consacrait l'inaptitude médicale à subir la détention et l'interruption de la garde-à-vue judiciaire conformément à la **Loi N° 2005/007 du 27 juillet 2005 portant Code de Procédure Pénale (Art 122 a2 et 123 a1)**

Y a-t-il au Cameroun un dispositif de deux poids-deux mesures qui refuse à certains et permet à d'autres détenues souffrant de problèmes de santé (mentale ou physique) de sortir momentanément ou durablement de prison comme c'est le cas de Yves Michel FOTSO, INONI EPHRAIM et l'artiste TENOR ?

Par ce courrier et conformément à la **Loi-cadre n° 2011/012 du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun** nous vous prions de prendre des mesures nécessaires pour :

- **Faire cesser les violations des droits des patients en détention qui ont conduit au décès de Monsieur Anicet Ekané.**
- **Identifier et sanctionner les responsables de ces actes de violations**
- **Consacrer un statut particulier aux personnes détenues âgées de plus de 70 ans ou malades dont l'état de santé est incompatible à la garde-à-vue judiciaire ou la détention en prison**

Nous vous remercions de l'attention que vous voudriez bien accorder à cette affaire et nous sommes convaincus que vous prendrez les mesures nécessaires pour protéger les droits des citoyens camerounais.

Veuillez agréer, ***Excellence Monsieur le Président de la République,*** l'expression de notre haute considération.

Pour la FOCACO

Pour l'ADMC



[Signature]
Alphonse AYISSI ABENA
Président Exécutif

SM. Kanomegne André, Fominkehe II
Président Administrateur National

MUTENGUENE

Mouvement d'humeur pour dénoncer le neuvième mois sans électricité !



À Mutenguene, la colère a explosé.

Les habitants, plongés dans le noir depuis près de 10 mois, ont décidé de pas-

ser à l'action ce matin en perturbant la circulation sur l'axe routier principal.

Entre frustrations accumulées, activités paralysées

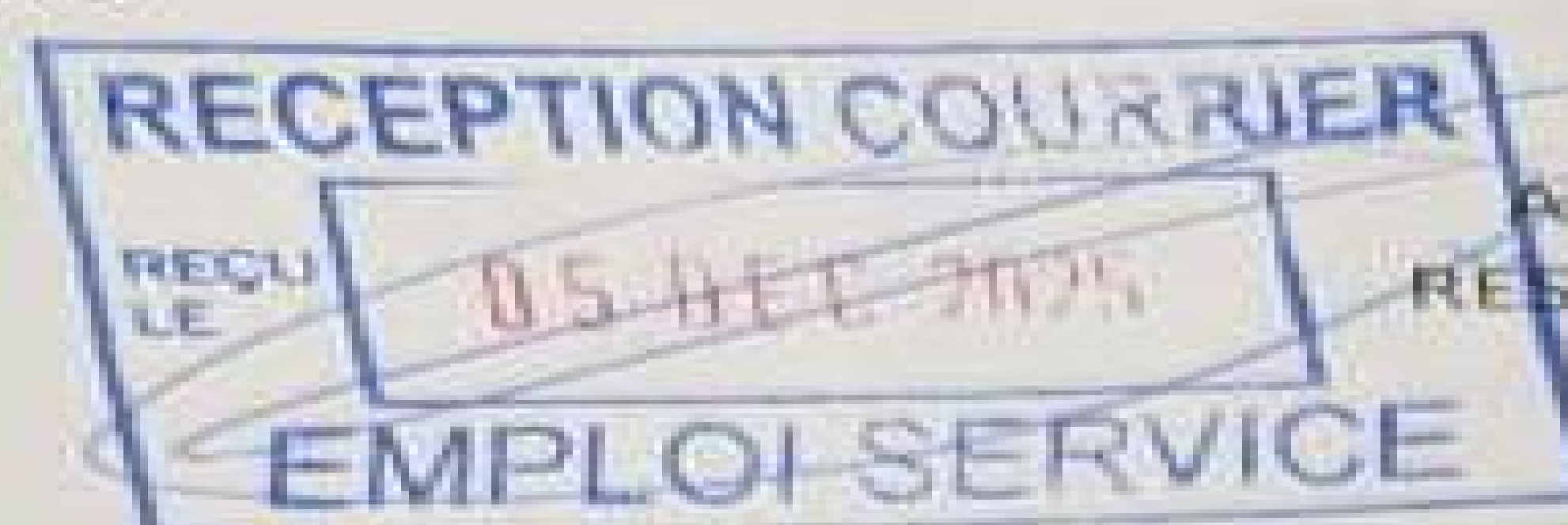
et vie quotidienne devenue impossible, la population n'en peut plus.

Ce mouvement de colère traduit un ras-le-bol généra-

lisé face aux promesses non tenues et au silence de Sonatrel, ENEO et le Ministère de l'énergie.

PERSONNEL DES COUPURES / REMISES
EMPLOI SERVICE / DRD

Douala, 5 Decembre 2025



A MONSIEUR LE DGA EMPLOI SERVICE ET AUX
RESPONSABLES DES EQUIPES COUPURES/REMISES
DRD EMPLOI SERVICE

OBJET : Préavis d'arrêt de travail pour salaires impayés

Messieurs,

Nous venons respectueusement auprès de vous **réclamer le paiement de nos arriérés de salaires** qui sont aujourd'hui de **3 mois**, correspondant à la période de **septembre à novembre 2025**.

En effet, dans cette situation difficile, une concertation de toutes les ressources emploi service coupures/remises DRD a abouti à la conclusion de l'exigence du **paiement de 2 sur les 3 mois de salaire à la date buttoir du 15 decembre 2025**. Passé ce délai et sans le paiement attendu, nous avons convenu de **marquer un arrêt de travail**.

Comptant sur votre réactivité, votre attachement aux valeurs qui encadrent notre travail et surtout à la qualité de notre collaboration depuis le début du projet, nous espérons une suite favorable à notre requête.

Veuillez agréer, Messieurs à l'expression de nos salutations distinguées.

Ci-joint :

- Les listes des ressources, leurs matricules et signatures.

PERSONNEL DES COUPURES / REMISES
EMPLOI SERVICE / DRD

LUTTE CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE

Les ADDCIS saluent la décision du Gouvernement !

Un Arrêté conjoint MIN-MIDT/MINEPDED signé le 08 décembre 2025 fixe désormais à 30 % le taux minimal obligatoire d'incorporation de la matière plastique locale recyclée dans la production d'emballages en PET au Cameroun.

Cet arrêté qui contribuera à soutenir et accélérer la transformation de l'industrie vers une économie plus circulaire accorde un délai de 12 mois aux entreprises pour opérer leur migration et se conformer aux dispositions du présent arrêté

Le Cameroun prend ainsi une décision importante pour limiter la pollution de notre environnement et de nos écosystèmes.

Par cette décision forte, le Cameroun devance de nombreux pays africains sur l'implémentation d'une économie circulaire efficiente.

L'incorporation de 30 % de matière locale recyclée est salutare :

- Le recyclage empêche les plastiques d'être incinérés, d'aller dans les décharges ou de finir comme des déchets marins.

- Le PET recyclé (PET) est aussi performant que le PET vierge et sa production nécessite beaucoup moins d'énergie. Les émissions de CO2 sont également réduites de 50%, voire moins.

- Le recyclage du plastique crée des emplois et contribue à stimuler l'innovation en matière de



recyclage.

- transition vers une économie circulaire permettra le développement de secteurs innovants et la création des milliers d'emplois locaux pérennes et non délocalisables.

Conformément à la Loi-cadre N°2011/012 du 06 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun, les Associations de défense des droits et intérêts des consommateurs (ADDCIS)

vont jouer un rôle crucial dans la promotion de l'économie circulaire.

Il est essentiel d'informer les consommateurs, les entreprises et les décideurs politiques sur les principes et les avantages de ce modèle économique. Des campagnes de sensibilisation, des formations et des séminaires éducatifs seront organisés pour encourager l'adoption de pratiques circulaires notam-

ment dans le tri des bouteilles plastiques PET.

Fait à Douala, le 11 décembre 2025 (é)

Alphonse AYISSI ABENA
Président FOCACO
Simon KALDJOB
Président COC
Calvin NYA
Président CNACOC
Georges NGONO
EDZOA
Président PAIES

ARRETE CONJOINT N° 001 /MINMIDT/ MINEPDED du 08 DEC 2025
fixant le taux minimal d'incorporation de la matière plastique locale recyclée dans la production d'emballages en Polyéthylène Téréphtalate (PET) au Cameroun.-

LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

ET,

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°98/015 du 14 juillet 1998 relative aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ;
Vu la loi n°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
Vu la loi n°96/011 du 5 août 1996 relative à la normalisation ;
Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, Modifié et complété par le décret n°95/145 du 04 août 1995 ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/431 du 1^{er} octobre 2012 portant Organisation du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable ;
Vu le décret n°2012/432 du 1^{er} octobre 2012 portant Organisation du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2011/2190/PM du 24 juin 2011 fixant les modalités de gestion des déchets plastiques ;
Vu le décret n°2012/2809/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets ;
Vu le décret n°99/818/PM du 9 novembre 1999, fixant les conditions d'implantation et d'exploitation des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes,



ARRETEMENT :

Article 1^{er} : Le présent arrêté fixe le taux minimal d'incorporation de matière plastique locale recyclée (R-PET), dans la production d'emballages destinés à la consommation de produits alimentaires et non alimentaires au Cameroun.

Article 2 : Le présent arrêté s'applique à toutes les entreprises productrices ou importatrices de granulés, de préformes et emballages plastiques installées sur le territoire camerounais.

Article 3 : (1) Le taux d'incorporation minimal de R-PET est fixé à 30 %/- au Cameroun.

(2) Le taux minimal ainsi fixé est révisable.

Article 4 : Les PET recyclés doivent être conformes aux normes et spécifications techniques applicables en la matière.

Article 5 : Les entreprises disposent d'un délai de douze (12) mois pour opérer le cas échéant leur migration et se conformer aux dispositions du présent arrêté.

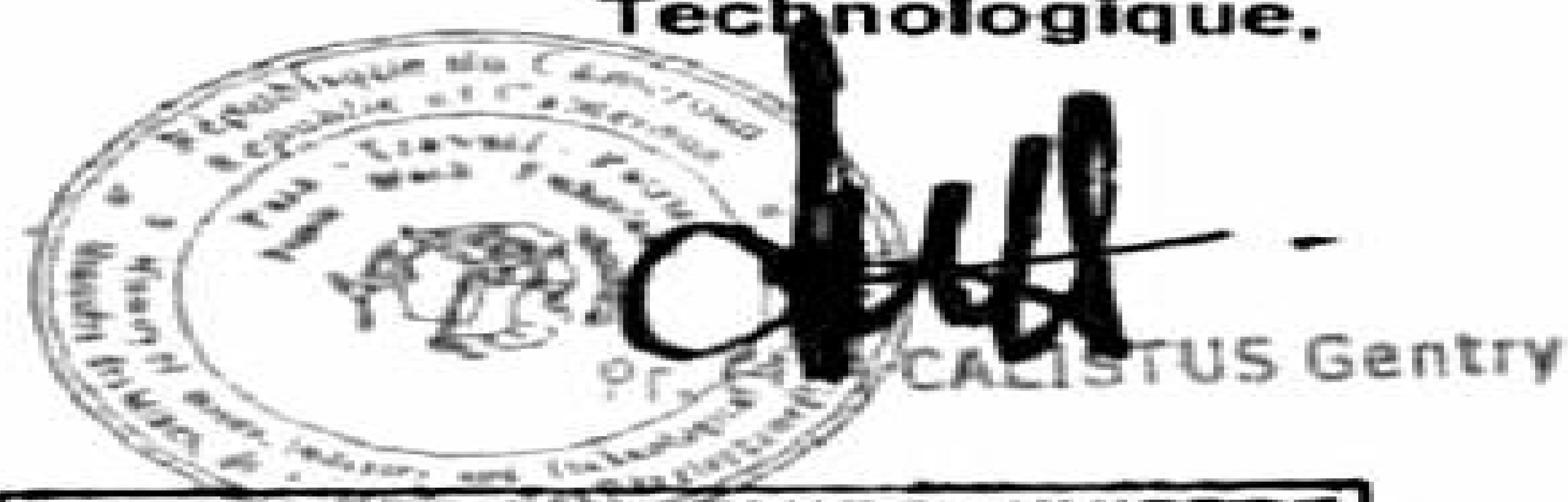
Article 6 : Le Ministère en charge de l'Industrie, le Ministère en charge de l'environnement ainsi que l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR), sont chargés chacun en ce qui le concerne du suivi et de la mise en œuvre des dispositions du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera enregistré suivant la procédure d'urgence et publié partout où besoin sera. /-

Yaounde, 08 DEC 2025

Le Ministre des Mines, de
l'Industrie et du Développement
Technologique,

Le Ministre de l'Environnement
de la Protection de la Nature et
du Développement Durable,



Message de solidarité de Me Michèle Ndoki

Message de solidarité aux conducteurs de camions et aux manifestants de Meiganga

Aux courageux conducteurs de camions et à tous ceux qui se tiennent à leurs côtés à Meiganga,

Votre détermination face à l'injustice a rappelé à toute la nation la puissance des citoyens ordinaires lorsque ceux-ci refusent de se soumettre à l'oppression. Pendant des décennies, les Camerounais ont subi humiliation, extorsion et violence à d'innombrables postes de contrôle. Beaucoup ont été battus, abattus, réduits au silence.

Le 12 octobre 2025, le peuple a voté massivement pour le changement, mais sa volonté a été ignorée. Ceux qui se sont levés pacifiquement pour défendre ce mandat démocratique



ont été écrasés par une répression brutale : plus de 50 morts, et plus de 2 000 citoyens arrêtés arbitrairement.

Pourtant, c'est la gifle d'un seul conducteur de camion qui a réveillé une nouvelle vague de résistance. Votre action est

devenue le miroir d'une nation fatiguée, frustrée et à bout.

Aujourd'hui, votre lutte n'est pas seulement celle des camionneurs. C'est celle de chaque Camerounais qui rêve de dignité, de justice et d'un pays où la voix du peuple compte réellement.

Voilà pourquoi cette période exige un front uni : conducteurs, travailleurs, syndicats, étudiants, société civile — tous ceux qui croient que le changement n'est pas seulement possible, mais indispensable.

Votre courage inspire des millions. Que votre détermination reste intacte, et que la solidarité de tous les Camerounais continue de se renforcer autour de vous.

Ensemble, nous reconquérons notre dignité et notre avenir.

Kamerun, Ejombo'a Mwaye

Top 10 des entreprises et institutions publiques camerounaises dont on ne sait jamais... quand elles recrutent

Mes chers compatriotes,

Lors de son discours d'investiture du 6 novembre 2025, le Chef de l'État Paul Biya a solennellement parlé :

- de la jeunesse,
- de l'emploi,
- de la lutte contre le chômage,
- de la nécessité d'ouvrir davantage d'opportunités.

Ces paroles sont fortes.

Mais elles se heurtent, sur le terrain, à une réalité troublante :

👉 Personne ne sait quand les grandes institutions publiques recrutent.

👉 Personne ne sait par quels canaux.

👉 Personne ne sait selon quels critères.

Voici donc, sans haine mais avec lucidité, le Top 10 des institutions publiques dont on ne sait jamais quand elles recrutent — malgré leurs budgets, leurs immeubles et leurs milliers d'agents.

1Le Conseil Économique et Social — Le parlement fantôme

Des bureaux. Des conseillers. Des budgets. Des véhicules. Des sessions.

Mais qui peut citer un seul concours d'entrée ? Qui peut dire quand on y postule ? Qui connaît le parcours normal pour y entrer ?

On sait qu'on y entre. On ne sait jamais comment.

2La CONAC — L'institution contre la corruption... opaque sur son propre fonctionnement

Une seule figure à la tête depuis la création. Une mission nationale. Des

communiqués. Des rapports.

Mais : — aucun recrutement public connu, — aucune vague d'embauche visible, — aucun mouvement de personnel annoncé. On lutte contre la corruption... dans une totale discrétion administrative.

3La Banque des PME — La banque la plus mystérieuse du pays

Officiellement créée pour financer : — les jeunes, — les PME, — les start-up, — les initiatives locales.

Mais dans la pratique : — on ne connaît pas ses guichets, — on ne connaît pas ses agents, — on ne connaît pas ses recrutements, — on ne connaît presque personne qui y travaille. Une banque sans visage.

4Le Fonds National de l'Emploi (FNE) — Le paradoxe absolu

Son travail est de lutter contre le chômage. Mais quand il s'agit d'entrer au FNE lui-même... le chômage redevient une fatalité.

Son directeur est en poste depuis la création. Les agents existent. Les bâtiments existent. Mais les recrutements, eux, semblent hors du temps.

5La CRTV — Le géant audiovisuel aux portes closes

On y voit des journalistes. On y voit des animateurs. On y voit des techniciens. On y voit des comptables.

Mais : — les vagues de recrutement sont rares, — souvent floues, — rarement publiques, — presque jamais nationales. Pour une entreprise d'État de cette taille, le silence est assourdissant.

6ELECAM — L'institution électorale sans concours électoral

ELECAM organise toutes les élections. Mais qui organise l'entrée à ELECAM ? On connaît : — les conseillers, — les démembrements, — les responsables régionaux. On ignore : — les concours, — les appels à candidatures, — les recrutements de base. Une institution qui gère les votes, mais dont le recrutement ne se vote jamais.

7 La CNPS — L'argent des travailleurs, mais des recrutements invisibles. La CNPS collecte : — des milliards, — chaque mois, — auprès de millions de travailleurs. Mais les travailleurs qui y entrent : — n'empruntent aucun couloir public connu, — ne passent presque jamais par des concours visibles. Tout le monde cotise. Peu savent comment on y entre.

8 Les Aéroports du Cameroun (ADC) — Beaucoup d'agents, peu de concours connus. Sécurité, logistique, finances, maintenance, pistes, fret. Un univers complet d'emplois. Mais très peu de souvenirs collectifs de concours nationaux ouverts.

9 La Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) — Le cœur financier, le plus fermé. C'est le cœur de l'économie réelle. C'est là que passent les grandes décisions énergétiques. C'est là que circulent les chiffres. Mais pour l'emploi : — aucun canal public clair, — aucun calendrier de recrutement connu, —

aucun processus visible pour le citoyen ordinaire. Une forteresse administrative.

10 Les grandes Agences et Autorités Administratives Indépendantes

ANTIC, ARSEL, ART, AER, etc.

Des agences partout. Des budgets partout. Des sièges partout. Mais des recrutements : — rares, — discrets, — parfois confidentiels. On découvre souvent les agents... après leur installation.

En Conclusion

Ce post n'est pas une attaque. C'est une interpellation républicaine.

👉 On ne peut pas appeler la jeunesse à l'espérance tout en maintenant l'opacité sur les portes réelles de l'emploi public.

👉 On ne peut pas parler de méritocratie sans mécanismes visibles de sélection.

👉 On ne peut pas parler de République avec des institutions qui recrutent comme des cercles privés.

Monsieur le Président,

La jeunesse camerounaise ne demande pas des faveurs.

Elle demande :

- des règles claires,
- des concours visibles,
- des institutions ouvertes,
- une transparence mesurable.

Car au fond, une jeunesse qui ne voit pas les portes de l'emploi finit toujours par forcer celles de la rue.

Et cela, aucun pays ne peut longtemps le contenir.

CAMEROUN

L'Ordre national des médecins s'inquiète de l'immigration massive des médecins

Alors que le pays ne parvient même pas déjà à s'arrimer aux exigences de l'Organisation mondiale de la santé, qui préconise trois médecins pour 1000 habitants, des personnels de santé, formés à des coûts onéreux, préfèrent quitter le pays à la recherche d'une vie meilleure sous d'autres cieux. L'Ordre national des médecins du Cameroun s'en inquiète et tire la sonnette d'alarme.



Au Cameroun, le ratio entre l'effectif de la population et le nombre de médecins mis à leur disposition est plus qu'alarmant : pour 1000 habitants, il n'existe qu'environ 0,6 à 0,7 médecin disponible pour assurer leur prise en charge sanitaire. On est donc très loin du ratio exigé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui recommande qu'au moins trois médecins soient mobilisés pour 1000 habitants. De quoi donc inquiéter l'Ordre national des médecins du Cameroun (ONMC), qui tire déjà la sonnette d'alarme, et en appelle à une action urgente de la part des pouvoirs publics.

L'OMS recommande environ 2,5 médecins pour 1000 habitants. Au Cameroun, nous sommes autour de 0,6 à 0,7 médecin pour 1000 habitants. Ça veut dire que les besoins sont énormes. Si nous devions employer tous nos enfants formés, il nous faudrait 10 à 15 ans pour combler nos besoins, déplore le président du bureau du Conseil de l'Ordre national des médecins du Cameroun (ONMC), Dr Rodolphe Fonkoua.

La situation est à ce point critique et préoccupante que le bureau de cette organisation corporative s'est réuni dans la ville de Bafoussam, le 14 mai 2025, pour y faire le point et inviter les instances décisionnelles à agir au plus vite, et dans l'urgence. L'ONMC regrette que des jeunes médecins, formés à des coûts très onéreux dans des écoles camerounaises, n'aient pas d'autre choix que de désert leur pays pour s'installer sous d'autres cieux, où ils seraient mieux rémunérés. Une situation que déplorait déjà le Groupement des entreprises du Cameroun (Gecam), l'année

dernière.

Le gagnant, ce sont ces pays développés de l'hémisphère Nord, principal preneur de ces ressources intellectuelles. Ces pays d'accueil n'ont pourtant déployé aucun effort pour la formation de ce personnel issu de l'émigration. A contrario, le grand perdant, selon l'Ordre, est le Cameroun et ses populations pourtant demandeuses en personnel soignant hautement qualifié. L'Ordre national des médecins du Cameroun craint même qu'au rythme actuel de départs, les Camerounais n'aient plus de médecins pour les soigner, d'ici peu.

Améliorer les structures d'encadrement pratique

L'Ordre envisage de saisir, de façon officielle, les autorités camerounaises dans les semaines à venir pour attirer leur attention sur la gravité de la situation.

Ce qui est plus grave, c'est la jeunesse, c'est-à-dire que c'est la pépinière de la nation qui s'en va. Or nous, qui sommes là, nous sommes sur le départ, c'est-à-dire vers la retraite. Figurez-vous que dans dix ans, autour de cette table, il y aura à peine peut-être cinq ou six médecins qui seront encore en activité,

L'autre sujet de préoccupation majeure pour les médecins concerne les conditions de formation au pays, notamment le cadre pratique. L'organisation envisage en outre un plaidoyer en vue de la multiplication des structures dédiées aux travaux pratiques des étudiants en médecine.

Au départ, nous avions une seule faculté de médecine, le CUSS, qui était adossé au CHU. C'est comme ça qu'on forme les médecins. Mais aujourd'hui, nous avons dix facultés de médecine, trois privées et sept d'Etat (...). Donc sur le plan pratique, c'est difficile d'être sûr de la qualité de l'encadrement au niveau pratique,

s'inquiète Dr Rodolphe Fonkoua, le président de l'ONMC.

Quand le patronat tirait la sonnette d'alarme sur la fuite des ingénieurs

Lors de sa rentrée économique, le 18 septembre 2024 à son siège à Douala, le Groupement des entreprises du Cameroun (Gecam) avait pour la première fois haussé le ton relativement à ce phénomène de fuite des cerveaux camerounais, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Se basant sur une étude menée par un membre du conseil d'administration de l'organisation patronale, Antoine Ndzengue, par ailleurs président de Neptune Holding Company, le Gecam présentait la note salée de l'immigration Canada.

En effet, rien qu'entre janvier et septembre 2024, le nombre de départs pour le Canada équivalait à celui enregistré durant toute l'année 2022, soit 6000 Camerounais partis dans l'espoir de trouver des opportunités d'emplois plus alléchantes. C'est presque la moitié de l'effectif enregistré en 2023, soit environ 11 700. Un chiffre record, qui n'est pas sans conséquences pour les entreprises, mais aussi pour l'Etat à qui

incombe l'élaboration des politiques économiques plus attractives.

Lorsque ces jeunes, diplômés ou non, émigrent au Canada sans avoir contribué à minima à la régénération des richesses consommées, ou tout simplement pour valoriser l'investissement consenti sur eux, en vue d'assurer la soutenabilité du modèle économique national, ces investissements constituent des pertes sèches pour l'Etat. L'Etat du Canada, en embuscade comme le bon larron, habilement, profite de cet investissement sans y avoir contribué, et surtout, sans avoir déboursé le moindre sou,

dénonçait Antoine Ndzengue dans une tribune publiée dans l'édition n°002 du magazine APM.

Près de 500 milliards de F CFA de « pertes sèches » pour l'Etat camerounais

Ces pertes sont d'autant plus importantes que les talents qui émigrent auraient pu contribuer de manière substantielle, non seulement au développement technique, technologique et industriel de l'économie de la nation, sans oublier la nécessité de pérenniser son système éducatif et médico-social, mais aussi, contribuer à la création de richesses diverses au Cameroun à travers la création d'emplois, l'impôt sur le revenu, les taxes sur la consommation, et d'autres prélèvements fiscaux. Leur départ signifie une perte directe de revenus pour l'Etat, poursuivait Antoine Ndzengue.

Source : album-social.com

Des animaux de l'Est à l'Ouest ; du Nord au Sud

L'animal, comme on peut lire dans les meilleurs dictionnaires, est un "*Animalia*", du latin "*animalis*".

Selon "la classification classique, ce sont des êtres vivants hétérotrophes, qui se nourrissent de substances organiques et possèdent du collagène dans leurs matrices extracellulaires".

Ce sont des "êtres vivants organisés, généralement capables de se déplacer et n'ayant ni chlorophylle ni paroi cellulaire cellulosique; on parle ici d'êtres vivants doués de sensibilité, qui, tout en étant soumis au régime des biens, sont protégés par des lois particulières".

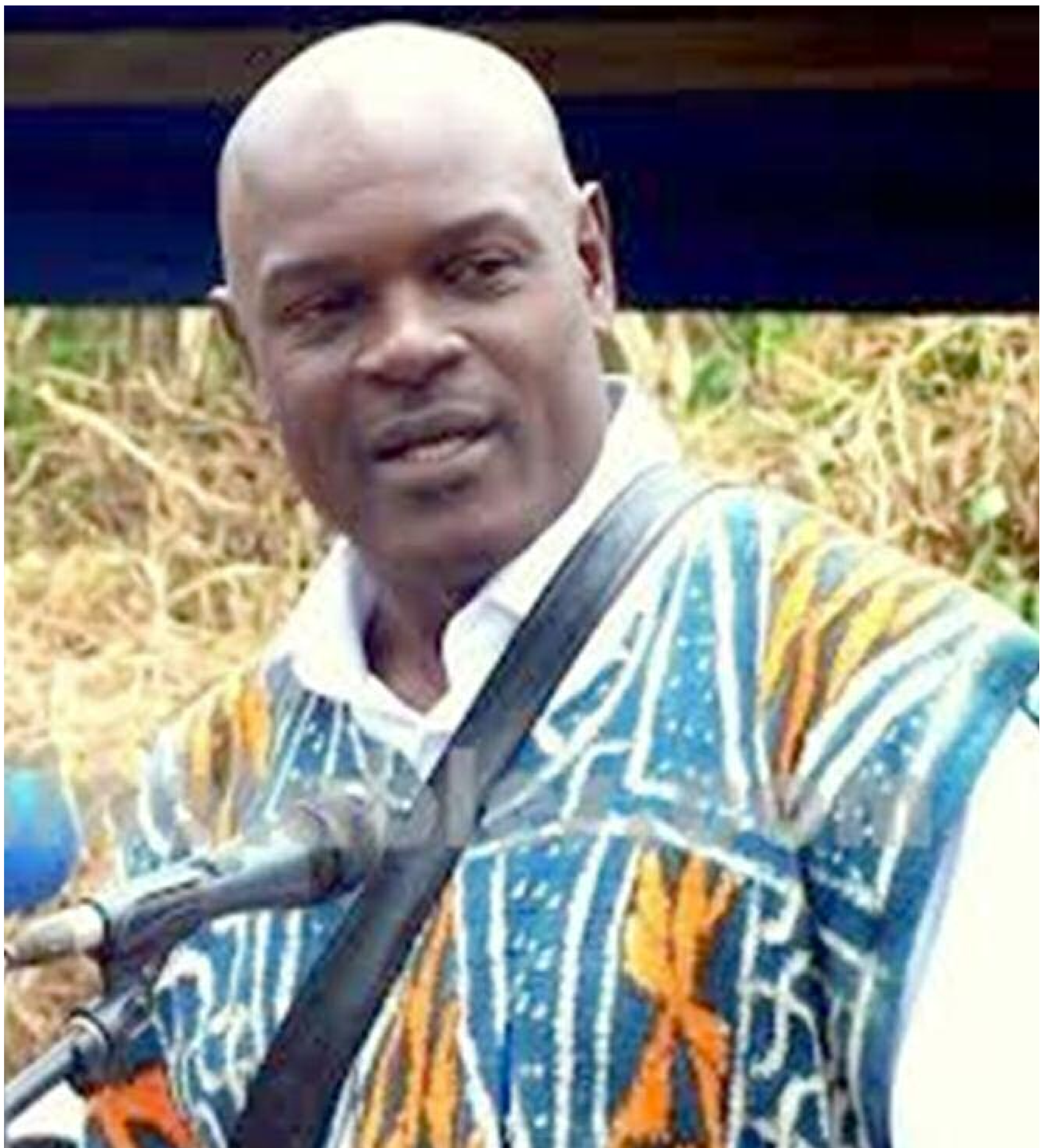
CE SONT LES SYNONIMES QUI NOUS INTÉRESSENT ICI

Au delà de la science, c'est ce qui lie les animaux à nos dirigeants actuels qui me semble intéressant.

Parcequ' un animal, rapporté à l'homme, est aussi un "*abruti, une bête, une bestiole, un brutal, une brute, une créature maléfique...*"

L'image des autorités donnant l'ordre de renverser des camions stationnées dans le grand nord, nous ramènent à cette définition car, il faut être un parfait crétin pour prendre la décision de saccager ainsi un tel outil de travail valant des centaines de millions de Fcfa, dans un pays sinistré après 43 années de Biyaïsme.

Il faut être une brute, un "*animal*" pour ne pas se mettre à la place des camionneurs pris entre le feu d'une population "*écorchée vive*" et un gouvernement aux réactions bestiales, mais incapable d'in-



demniser les propriétaires des biens victimes de la colère des populations.

LE CAMEROUN SE DIVISENT DÉSORMAIS EN DEUX CATÉGORIES

La dernière élection présidentielle a fortement fragmenté la société camerounaise: l'image des camions jetés dans les fossés montre qu'il y en a qui vivent aux crochets de l'Etat et d'autres qui se battent chaque jour pour nourrir leur famille avec le fruit de leur travail.

Le drame est que ceux qui vivent aux crochets de l'Etat en "*trustant*" tous les postes importants n'ont aucune idée de ce qu'est le

monde réel: sinon jamais un homme ayant un peu dans la cervelle ne pourrait donner l'ordre de détruire l'outil de travail d'un compatriote en cette période dramatique sur le plan économique.

Le pire est qu'il ne s'agit que d'un acte gratuit, stupide et surtout contre productif car cela ne peut que rendre les grévistes plus déterminés.

DES BÊTES DANS TOUTES LES COMMUNAUTÉS

Si c'est vrai que dans notre pays, aucune communauté n'a le monopole de la sauvagerie, il est clair qu'on trouve le plus au m2 dans le socle granitique du Rdpc.

Bien sûr qu'un faux "*clergyman*" originaire du Littoral qui passe son temps à "*braire*", comme un âne, dans les médias; une ex député qui n'est comparable à aucun animal tant l'insulte serait grave pour l'animal et un ministre tellement abruti, illettré nous venant du nord-Ouest, ont fait preuve d'une telle inhumanité après le décès de Anicet Ekane qu'on devrait bien vérifier s'ils n'ont pas une queue cachée qui "*orne*" leur arrière-train.

C'est pour tout cela que nous voulons que ce pays change; et il va changer plus vite qu'on ne le pense.

**Benjamin Zébazé
Ndi Nkeum Motissong**

Mikis Theodorakis: Le Grec mondial

Mi k i s Theodorakis, né sur l'île de Chios le 29 juillet 1925-100 ans depuis sa naissance- et originaire de Galatas, Chania, sur l'île de Crète, du côté de son père, et de la ville côtière de Cesme, en Asie Mineure, du côté de sa mère, est, de par la qualité de son œuvre et le rayonnement international de son nom, peut-être la figure de proue de la culture grecque et certainement de la musique grecque depuis la création de l'État grec le 3 février 1830, avec le Protocole de Londres.

Mikis Theodorakis a été actif dans de nombreux genres musicaux. Il convient toutefois de souligner qu'il s'est également consacré à la musique classique, composant des symphonies, des opéras, des ballets, des oratorios, de la musique de chambre et des pièces pour piano solo.

Il a également composé le rythme grec le plus internationalement reconnu, le syrtaki, pour le film «*Zorba le Grec*» (1964), basé sur le roman «*La Vie et l'État d'Alexis Zorba*» du grand écrivain grec Nikos Kazantzakis, et réalisé par le réalisateur grec Michael Cacoyannis, avec Anthony Quinn, Alan Bates et Irene Pappas.

La mise en musique de poèmes constitue également une œuvre majeure de son travail. Il utilisait en effet des poèmes de grands poètes comme paroles pour composer des chansons. Plus précisément, des poèmes du poète chilien Pablo Neruda, prix Nobel de littérature en 1971, du poète grec Giorgos Séféris, prix Nobel de littérature en 1963, du poète grec Odysseas Elytis, prix Nobel de littérature en 1979, du poète grec Yiannis Ritsos, prix Lénine pour la paix en 1976, et du poète grec Kostas Varnalis, prix Lénine pour la paix en 1959.

Outre «*Zorba le Grec*», il a



également composé la musique de plusieurs films célèbres, tels que «*Phèdre*» (1962) avec Anthony Perkins et Melina Mercouri, et «*Serpico*» (1973) avec Al Pacino.

En 1970, il reçoit le BAFTA (British Academy Film Award) pour la musique du film «*Z*», adapté du roman éponyme de l'écrivain Vasilis Vasilikou et qui remporte deux Oscars: celui du meilleur film en langue étrangère et celui du meilleur montage. Le film met en vedette Yves Montand, Jean-Louis Trintignant et Irène Pappas et est réalisé par Costas Gavras, qui obtient l'Oscar du meilleur scénario en 1982. En 1983, Mikis Theodorakis est également décoré du prix Lénine pour la paix.

Ses compositions ont été interprétées par des artistes de renommée internationale, comme les Beatles, Shirley Bassey, Joan Baez et Édith Piaf.

Mikis Theodorakis, cependant, menait également des activités politiques, de résistance et d'activisme. Il fut député et ministre. Durant l'occupation allemande de la Grèce, il s'engagea dans l'armée de résistance «*ELAS*» et l'organisation de jeunesse de résistance «*EPON*». En juillet 1947, il fut arrêté et exilé à Ikaria. Il fut emprisonné par la dictature le 21 avril 1967. Ardent défenseur de la paix et de l'amitié entre les peuples, il contribua activement aux mouvements internationaux et grecs en la matière. Il s'éteignit à Athènes le 2 septembre 2021, à l'âge de 96 ans.

***Isidoros Karderinis, journaliste, correspondant de presse à l'étranger accrédité par le ministère des Affaires étrangères de Grèce, membre régulier de l'Association des correspondants de presse à l'étranger grecs, roman-**

cier, poète et parolier.

https://www.youtube.com/watch?v=XjnIcs-3xDM&list=RDxjnIcs-3xDM&start_radio=1

<https://www.youtube.com/watch?v=E94c16vPIkQE>

<https://www.youtube.com/watch?v=erB9TzeyQCA>

https://www.youtube.com/watch?v=ulxB89b_nfs&list=RDulxB89b_nfs&start_radio=1

https://www.youtube.com/watch?v=Dz11N_vCPIE

<https://www.ndr.de/fernsehen/sendungen/panorama/archiv/1970/-,panorama11248.html>

<https://www.youtube.com/watch?v=TanQQVRFvec>

<https://www.youtube.com/watch?v=BAqKZd9Ep24>

<https://it.euronews.com/vid eo/2021/09/02/addio-a-mikis-theodorakis-maestro-del-sirtaki-e-voce-della-liberta>

<https://www.youtube.com/watch?v=xL1CcenisMk>

CRÉDIT FONCIER DU CAMEROUN

Vente aux enchères publiques à Douala 5e

Le Crédit Foncier du Cameroun informe le public de la mise en vente aux enchères publiques d'un immeuble urbain bâti situé dans l'arrondissement de Douala 5e.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la procédure de réalisation de garantie conformément aux dispositions légales en vigueur.

Nature du bien : Immeuble urbain bâti

Localisation : Douala 5e

Date et lieu de la vente : 29 décembre 2025 à 10 h 00 à l'auditorium du CFC

Participation : Ouverte à toute personne physique ou morale intéressée

**Crédit CFC Foncier
du Cameroun**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le CREDIT FONCIER DU CAMEROUN en abrégé « CFC », Société Anonyme, avec Conseil d'Administration au capital social de 10 000 000 000 FCFA, créée par décret numéro 77/ 140 du Treize Mai Mil Neuf Cent Soixante Dix Sept, modifié et complété par le Décret numéro 81/236 du Dix Sept Juin Mil Neuf Cent Quatre Vingt et Un, dont le siège social est à Yaoundé, Boîte Postale numéro 1531 ;

Porte à la connaissance du public qu'il sera adjugé aux plus offrants et derniers enchérisseurs ses immeubles ci-après désignés :

- Immeuble urbain bâti sis à Douala 5ème objet du TF n° 38 250/WOURI d'une superficie de 350 m2 ;
- Immeuble urbain bâti sis à Yaoundé au lieudit Mosquée Ngousso objet du TF n° 26167/MFOUNDI d'une superficie de 940 m2 ;
- Immeuble urbain bâti sis à Douala 5ème objet du TF n° 28 078/WOURI d'une superficie de 1000 m2.

Les ventes se feront en date du 29 décembre 2025 à 10h00 à l'auditorium du CFC et aux mises à prix respectives de :

- Immeuble urbain bâti sis à Douala 5ème objet du TF n° 38 250/WOURI : 347 000 000 FCFA ;

- Immeuble urbain bâti sis à Yaoundé au lieudit Mosquée Ngousso objet du TF n° 26167/MFOUNDI : 724 000 000 FCFA ;
- Immeuble urbain bâti sis à Douala 5ème objet du TF n° 20 078/WOURI : 100 000 000 FCFA.

Les personnes intéressées sont priées de bien vouloir se rapprocher du service courrier au huitième (08ème) étage de l'immeuble siège du CFC sis à Yaoundé Boulevard du 20 mai, afin de s'enquérir des conditions de vente et des pièces constitutives des dossiers de candidatures. Par ailleurs, elles sont informées de ce qu'une caution sera versée afin de garantir le paiement par l'adjudicataire du prix de la vente.

Les dossiers de candidature sont recevables au plus tard le 19 décembre 2025 à 14H précises et seront déposés au service courrier au huitième (08ème) étage de l'immeuble siège du CFC.

Le Directeur Général

01-20252205/nc

Les personnes désirant Crédit Foncier du Cameroun cahier des charges ou participer à la vente sont pour toute information modalités de visite du site. invitées à se rapprocher du complémentaire, retrait du

L'AMBIDEXTRE ET L'EXCEPTIONNEL ANDRÉ ONANA

Le maçon au pied du mur footballistique dont est si fière la Turquie

L'épidémie affective dont le portier Camerounais de Trabzonspor fait l'objet a envahi toute la Turquie, ce qui antérieurement ne s'était jamais produit.

Les voyageurs locaux se frottaient déjà les mains à l'idée de faire de bonnes affaires pendant la CAN, ce qui ne sera malheureusement pas le cas, le digne ambassadeur de la Süper lig turque dans l'écosystème du foot mondial en la personne de André Onana ayant été écarté du groupe des Lions Indomptables en partance pour le Maroc pour des raisons inexplicables.

Pour l'ambidextre portier camerounais, la page de sa présence ou non à la foire africaine de football au pays du Roi Mohammed VI est définitivement tournée, j'en veux pour preuve sa



prestation xxxl dont les 35 000 spectateurs du Gursel Aksel Stadium en présentiel et les 100 millions de télé-spectateurs ont été gratifiés hier dimanche contre Göztepe

Le talent de André Onana

se définit par une performance que je qualifierais de très élevée et régulièrement démontrée sur la durée et par le vécu d'une somme d'expériences tant en clubs qu'en équipe nationale avec en prime de nom-

breuses distinctions collectives et individuelles à seulement 29 ans.

Même s'il devient récurrent qu'à chaque phase finale d'une compétition majeure l'ambidextre André Onana est écarté ou mis sur la touche (coupe du monde au Qatar, CAN ivoirienne et CAN Marocaine...), l'un des dignes ambassadeurs du Cameroun poursuivra sa mission de faire rayonner le Cameroun partout où le besoin se fera ressentir.

Bon vent champion

Bonne suite de carrière

À chaque fois que l'on prétend te rabaisser, DIEU TOUT PUISSANT te hisse au sommet étant donné qu'IL est le SEUL qui élève.

Ne dit-on pas que : "Quand la volonté de Dieu doit s'accomplir, même les obstacles deviennent des avantages"

**Mahopp Emmanuel
Robert**

COUPE DU CAMEROUN 2025

La Panthère Sportive du Ndé en pleine préparation pour un troisième sacre



Le dimanche 14 décembre 2025, le Stade Omnisports de Yaoundé sera le théâtre d'une finale tant attendue de la Coupe du Cameroun opposant la Panthère Sportive du Ndé à la Colombe Sportive du Dja et Lobo. Cette rencontre revêt une importance capitale pour la région de l'Ouest, dont l'équipe phare ambitionne de décrocher son troisième titre national. Pour assurer une préparation optimale et sceller enfin ce sacre, un budget conséquent de 167 millions de FCFA a été prévu. Cette enveloppe financière vise à couvrir l'ensemble des dépenses liées aux préparatifs sportifs, logistiques, et organisationnels, indispensables pour mener l'équipe à la victoire. Une mobilisation des élites pour soutenir la Panthère de l'Ouest.

C'est dans cet esprit d'unité et de soutien actif que Madame le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Célestine Ketcha Courtès, également Présidente d'honneur de la Panthère Sportive du Ndé accompagnée du Gouverneur de la région de l'Ouest, a initié un dîner de levée de fonds ce 26 novembre 2025 à Yaoundé. La rencontre a rassemblé les élites, les forces vives du département du Ndé, et l'ensemble de la région de l'Ouest autour d'une table commune pour soutenir la cause sportive. Cette mobilisation traduit la volonté partagée d'offrir à la Panthère les meilleures conditions possibles et d'en faire un symbole fort d'unité et de réussite régionale. Les contributions affluent

déjà, preuve de l'engagement et de l'enthousiasme autour du club.

Ces généreux dons encouragent à espérer un dénouement favorable dans cette collecte qui continue à mobiliser les acteurs régionaux et nationaux. L'objectif est clair : déployer tous les moyens nécessaires pour que la Panthère se hisse au sommet du football camerounais.

Un budget transparent au service de la réussite sportive.

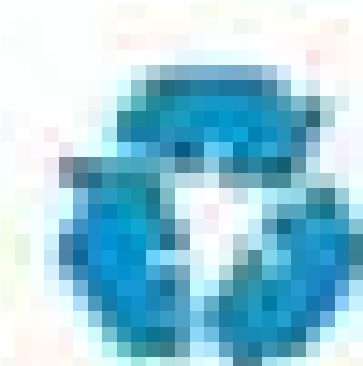
Le directeur administratif et financier du club a présenté en détail le budget dédié à la préparation de l'équipe, couvrant la période du 1er au 14 décembre 2025. Cette transparence dans la gestion financière permet d'assurer aux contributeurs que chaque franc sera investi judicieusement dans le succès sportif. Par ailleurs, le Ministre Jean de Dieu Momo, Président d'honneur de l'Aigle de la Menoua a annoncé sa propre contribution, renforçant ainsi la dynamique régionale et démontrant l'importance accordée à ce projet sportif d'envergure. La Panthère Sportive du Ndé se prépare donc dans un climat d'optimisme et de solidarité, portée par l'engagement des autorités locales, des élites économiques et des supporters passionnés.

La finale du 14 décembre s'annonce comme un moment de fête et de ferveur collective où toute une région espère célébrer une victoire historique.

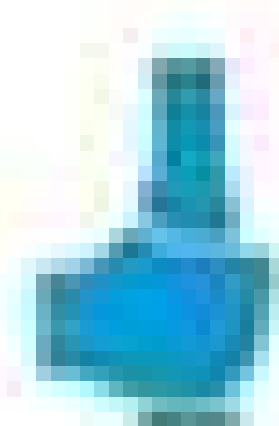




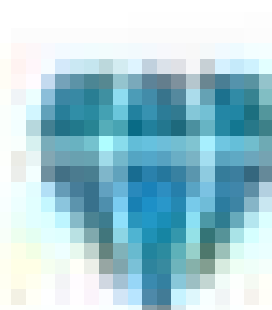
Nouveaux Bouchons



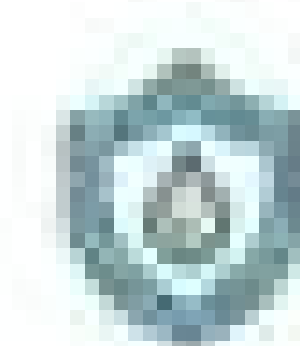
Écologiques



Ergonomiques



Solides



Étanches

FORMATS
DISPONIBLES
0,35L & 1,20L



FORMATS
DISPONIBLES
0,35L & 1,20L



FORMATS
DISPONIBLES
0,35L & 1,20L



FORMATS
DISPONIBLES
0,33L & 0,5L



SOURCE
DU PAYS

www.sourcedupays.com

